

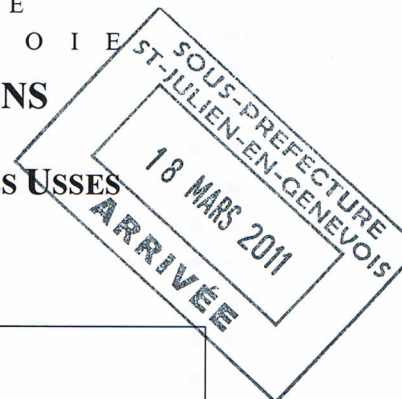
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 16 mars 2011

Délibération N°2011-03-04



Nombre de délégués : En exercice : 21 Délégués présents : 8 Suppléants : 3 Pouvoirs : 5 Titulaires excusés : 8 Titulaires absents : 5 Votes exprimés : 13	L'an deux mille onze Le seize Mars à dix-neuf heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Alain POYRAULT . Date de convocation et d'affichage : 9 mars 2011
---	--

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET.

Délégués suppléants : Monsieur Christian SALLAZ (pouvoir de Monsieur BRAND), Monsieur Michel MERMIN (pouvoir de Monsieur JOUVENOZ), Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur PECCI).

DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Xavier BRAND (pouvoir à Monsieur SALLAZ), Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Bernard JOUVENOZ (pouvoir à Monsieur MERMIN), Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur MOUFLIER), Monsieur Bruno PENASA (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBOLLET (pouvoir à Monsieur POYRAULT). **Délégués suppléants** Monsieur Alain CAMP, Monsieur André-Gilles CHATAGNAT, Madame Marie-Claude FOURNET, Monsieur Joël DUPERTHUY.

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Pierre MERMIER, Madame Malika MORPAIN.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le Comité Syndicat après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat.

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de..... 13 171.55€ (Euros)
- un déficit d'investissement de.....6 448.90€ (Euros)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....6 448.90€ (Euros)
- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....6 722.65€ (Euros)

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Alain POYRAULT**

